

Organom • Grand Bourg Agglomération

CONCERTATION PRÉALABLE

**du 2 octobre
au 2 décembre 2023**



Vers la création d'une chaufferie

pour traiter nos déchets
et produire de l'énergie locale

sur le Pôle de traitement
et de valorisation
des déchets de La Tienne
à Viriat.

**Dossier
d'information
pour comprendre,
échanger
et participer**

organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

**GRAND
BOURG**
AGGLOMÉRATION



Organom • Grand Bourg Agglomération

CONCERTATION PRÉALABLE



Vous êtes invités à participer

à la concertation préalable préfigurant la construction d'une **chaufferie sur le Pôle de traitement et de valorisation des déchets de La Tienne. L'énergie produite alimentera le **réseau de chaleur** en développement de l'agglomération de Bourg-en-Bresse.**

Ce projet global porté par Organom et Grand Bourg Agglomération relève ainsi deux défis de la transition écologique : une meilleure valorisation des déchets et la production d'une énergie à partir d'une ressource locale.

Informez-vous, posez vos questions, contribuez !



POURQUOI ?

- La concertation préalable est un temps d'information et d'échange. Prévue par la réglementation, ses modalités sont adaptées à chaque territoire et à chaque projet.
- Organom et Grand Bourg Agglomération, partenaires dans ce double projet déchets énergie, ont souhaité organiser ensemble une concertation à dimension humaine avec de nombreuses rencontres en petits groupes, facilitant l'expression de chacun.

QUAND ?

Rendez-vous du 2 octobre au 2 décembre 2023

COMMENT ?

- Des **visites** du Pôle de traitement et de valorisation de La Tienne, dédiées à la concertation préalable, destinées au grand public et à des groupes qui en font la demande,
- **Des ateliers thématiques,**
- Des **rencontres** avec des acteurs locaux comme des associations, des entreprises, des collectivités, des institutions...



Le syndicat intercommunal porte le projet de création de la chaufferie et l'exploite.



Grand Bourg Agglomération assure le développement du réseau de chaleur, auquel la future chaufferie sera reliée.

DÉCOUVREZ, COMPRENEZ, PARTICIPEZ !

1 • Comment vos déchets sont-ils traités et valorisés ?

Page 4



2 • Comment la future chaufferie fonctionnera-t-elle et comment sera valorisée la chaleur ?

Page 9

3 • Quelles seront les garanties pour la population et pour l'environnement ?

Page 14



4 • Quel est le calendrier de réalisation du projet ?

Page 18



5 • Comment pourrez-vous participer à la concertation préalable ?

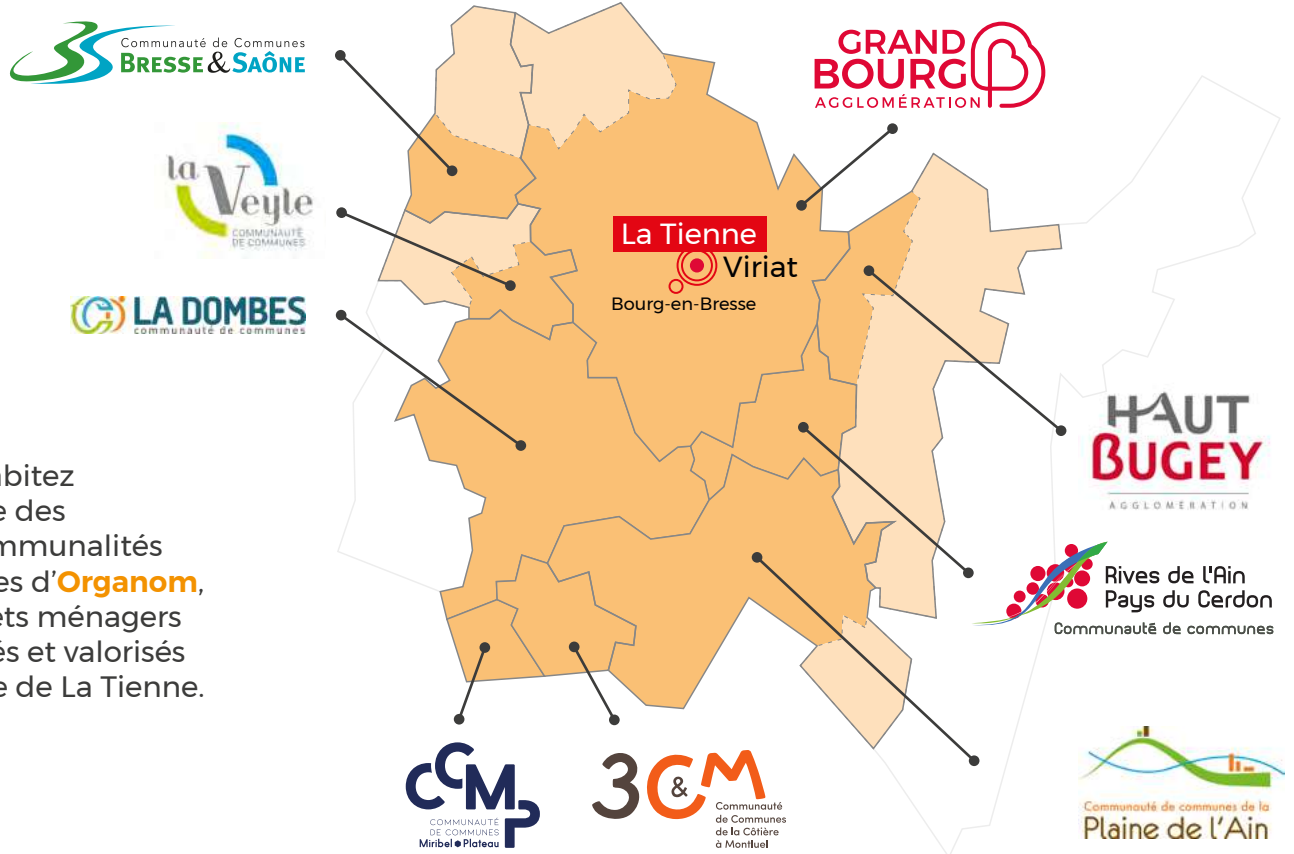
Page 20



1 COMMENT VOS DÉCHETS SONT-ILS TRAITÉS ET VALORISÉS ?

À LA DÉCOUVERTE DE LA TIENNE

Situé sur Viriat et Bourg-en-Bresse, ce Pôle de traitement et de valorisation des déchets de 80 hectares est en activité depuis 40 ans. Il est géré par le syndicat intercommunal Organom.



Si vous habitez dans l'une des 9 intercommunalités adhérentes d'**Organom**, vos déchets ménagers sont traités et valorisés sur le Pôle de La Tienne.

QUI EST ORGANOM ?

- C'est un syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets non dangereux des ménages et des entreprises.
- Il est composé de **9 communautés de communes ou d'agglomération** qui délèguent certains de leurs élus pour les représenter au sein du syndicat.
- Il agit pour 193 communes, soit plus de 340 000 habitants.
- Par sa **mission de service public**, il :
 - transporte, traite, valorise les ordures ménagères,
 - gère le Pôle de La Tienne,
 - accompagne la réduction des déchets.

QUELS SONT LES DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS À LA TIENNE ?

108 794 tonnes par an

Ordures ménagères
56 481 tonnes

Refus de tri des centres de tri
12 182 tonnes

Déchets verts
11 110 tonnes

Déchets inertes (béton, déblais...)
9 948 tonnes

Déchets encombrants
8 512 tonnes

Autres déchets ultimes
10 561 tonnes



LA VALORISATION, C'EST QUOI ?

La **valorisation matière** consiste à trier les matériaux recyclables. Ils sont ensuite dirigés vers des filières spécialisées qui les réutilisent.

La **valorisation énergétique** revient à produire de l'énergie grâce au traitement des déchets. C'est ce qui est fait actuellement dans l'usine Ovade (lire ci-dessous ①).

Aujourd'hui, 50 % des déchets arrivant à La Tienne sont valorisés.

QUELS SONT LES ESPACES DE TRAITEMENT ?

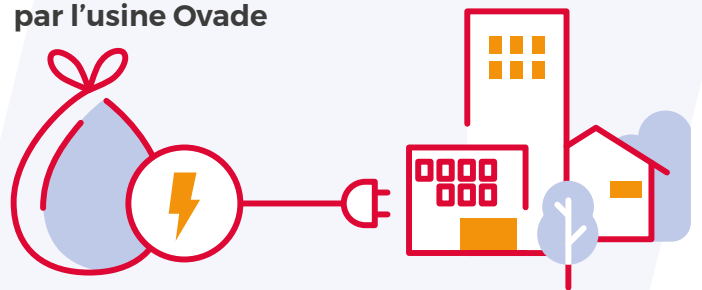
À La Tienne, Organom dispose de plusieurs installations, pour transformer le plus possible les déchets en ressource. Chaque déchet bénéficie ainsi d'un procédé de traitement industriel réglementé.

Dans l'**usine OVADE** ①, les différentes matières contenues dans les ordures ménagères sont séparées pour être traitées indépendamment selon leur nature. La matière organique, comme les restes de repas par exemple, est isolée par un procédé de tri mécano-biologique (lire page 7) pour produire ensuite biogaz et compost utilisé en agriculture comme amendement organique.

Dans **deux installations de stockage** ②, les déchets non recyclés sont enfouis dans des casiers spécifiquement aménagés. Ce mode de traitement, moins vertueux et très taxé, est appelé à disparaître, comme le veut la réglementation.

Des **plates-formes spécialisées** accueillent certains matériaux, comme les plastiques rigides en vue de leur envoi vers des filières de recyclage ③.

10 800 MWh
d'électricité sont produits
chaque année
par l'usine Ovade



C'est l'équivalent de la
consommation annuelle d'environ

3 500 foyers

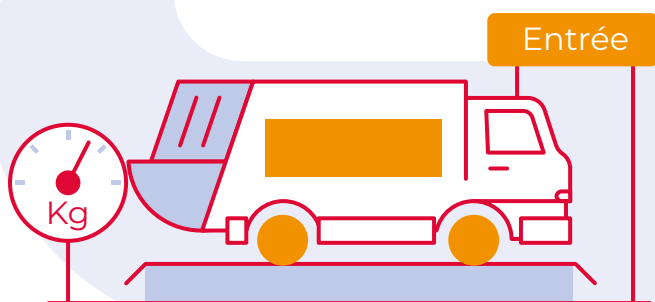
La future chaufferie viendra compléter le dispositif de traitement et de valorisation existant en réduisant l'enfouissement des déchets.

DE LA CUISINE JUSQU'AU PÔLE DE LA TIENNE : SUIVONS LE CIRCUIT DE NOS DÉCHETS

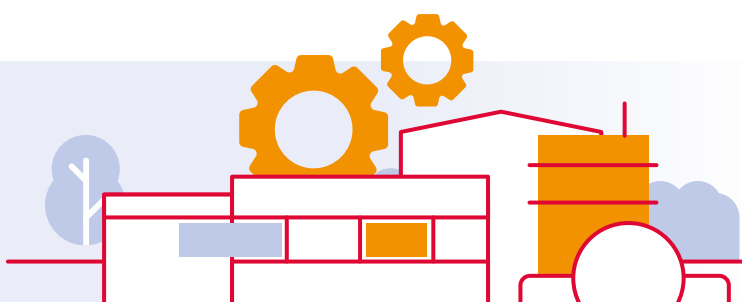
1 Vous déposez vos déchets ménagers non recyclables dans votre poubelle de maison



2 Ces déchets sont collectés



3 Le camion arrive sur le Pôle de traitement et de valorisation de La Tienne



4 Dans l'usine Ovade, la matière organique* de votre poubelle est extraite pour être valorisée en énergie (biogaz) et en compost. Les déchets résiduels sont actuellement enfouis.

Aujourd'hui

*Le tri mécano-biologique, c'est quoi ?

C'est l'opération qui permet d'extraire la matière organique. Elle s'effectue grâce à de grands cylindres malaxant et sélectionnant les éléments putrescibles qui produiront ensuite biogaz et compost.

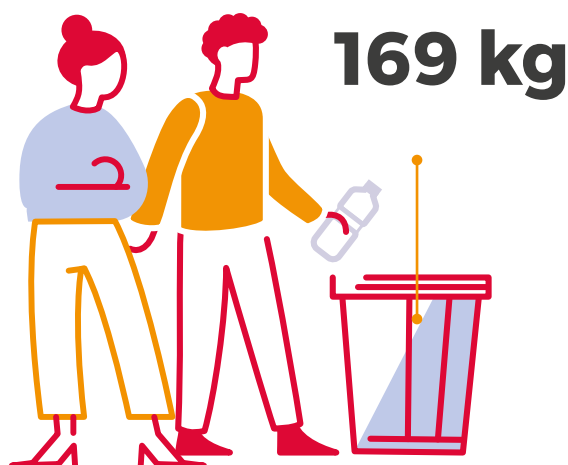
50 %
des déchets
sont enfouis.

Le compost, pour qui ?

Il sert aux agriculteurs locaux pour enrichir les sols.

RÉDUIRE : UN ENJEU INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Pour les déchets restants, il est obligatoire de privilégier leur réemploi et leur valorisation grâce au tri.



Vous aussi vous avez réduit vos déchets

En moyenne, chaque habitant du territoire d'Organom produit **169 kg par an** d'ordures ménagères. Soit une baisse de près de 25 %, depuis 2010.

QUESTION !

Avez-vous déjà évalué le poids annuel de votre poubelle ?

La prévention, c'est-à-dire la réduction très forte des déchets produits, est la première ambition d'Organom et de ses collectivités adhérentes.

En complément, avec la future chaufferie reliée au réseau de chaleur, tout déchet ménager entrant sera valorisé.

Vous aussi vous valorisez vos déchets

- Depuis janvier 2022, vous triez **tous vos emballages et vos papiers** : c'est obligatoire !
- Dans les **recycleries, ressourceries, dans votre entourage ou à des associations**, vous donnez une seconde vie à vos objets.
- En compostant **vos déchets alimentaires et déchets verts dans un composteur**, vous produisez un amendement organique bon pour le jardin.

À LA TIENNE, 2 000 VISITEURS ACCUEILLIS CHAQUE ANNÉE

Familles, groupes scolaires, associations peuvent visiter le Pôle. Ils découvrent l'usine Ovade, les dispositifs de valorisation, le site d'enfouissement des déchets. **C'est l'occasion de mieux comprendre la réduction et la valorisation des déchets pour pouvoir sensibiliser ses proches et d'adopter les bons gestes à la maison et au travail.**



2

**COMMENT
LA FUTURE CHAUFFERIE
FONCTIONNERA-T-ELLE
ET COMMENT SERA
VALORISÉE LA CHALEUR ?**

DE LA FUTURE CHAUFFERIE AU RÉSEAU DE CHALEUR : POURQUOI ?

Tout territoire a aujourd'hui de grands enjeux écologiques à relever notamment réduire et valoriser ses déchets, produire de l'énergie non fossile pour répondre à la transition écologique. Depuis 2017, les élus étudient les solutions répondant à 4 défis majeurs.

Quelles solutions de traitement pour que nos 60 000 tonnes d'ordures ménagères annuelles soient valorisées le plus possible ?

Par quels procédés, offrant des garanties pour l'environnement et la santé humaine, transformer nos déchets en une ressource fournissant de l'énergie ?



Comment développer une énergie locale, qui alimentera directement nos logements, nos bâtiments d'activités, nos services publics essentiels... pour faire face à la crise énergétique ?

Comment limiter l'enfouissement des déchets, le moins vertueux des modes de traitement, qui pèse lourd sur le coût du service et pour les habitants ?

La future chaufferie produira de l'énergie en circuit-court. Elle permettra de réduire fortement l'enfouissement des déchets, comme l'exige la réglementation, tout en favorisant l'autonomie énergétique du territoire d'implantation.

NOS DÉCHETS TRANSFORMÉS EN COMBUSTIBLE

Après plusieurs étapes de sélection et de préparation, la partie des ordures ménagères non recyclées par l'usine Ovade est transformée en combustible solide de récupération ou CSR.



Ce combustible est très normé. Il peut également être produit à partir d'autres déchets locaux tels que des refus de tri des centres de tri, de collecte sélective et d'encombrants.

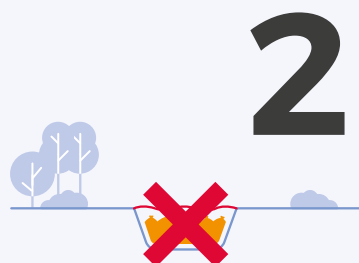
Ces déchets étaient jusque-là enfouis. Ils seront désormais préparés et affinés pour produire ce combustible.

Une fois produit, le CSR est utilisé au fil des besoins pour alimenter la chaufferie et le réseau de chaleur de Grand Bourg Agglomération.

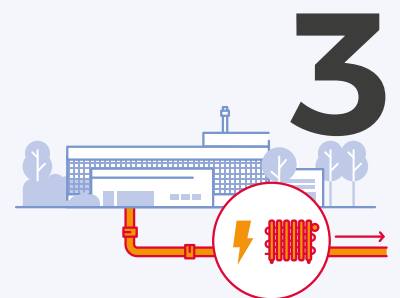
AVEC 3 EFFETS POSITIFS



Le combustible alimente la chaufferie spécifiquement adaptée à celui-ci.



Cette transformation des déchets en combustible met un terme à l'enfouissement des ordures ménagères.



La chaufferie produit de la chaleur utilisée pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage ainsi que de l'électricité.

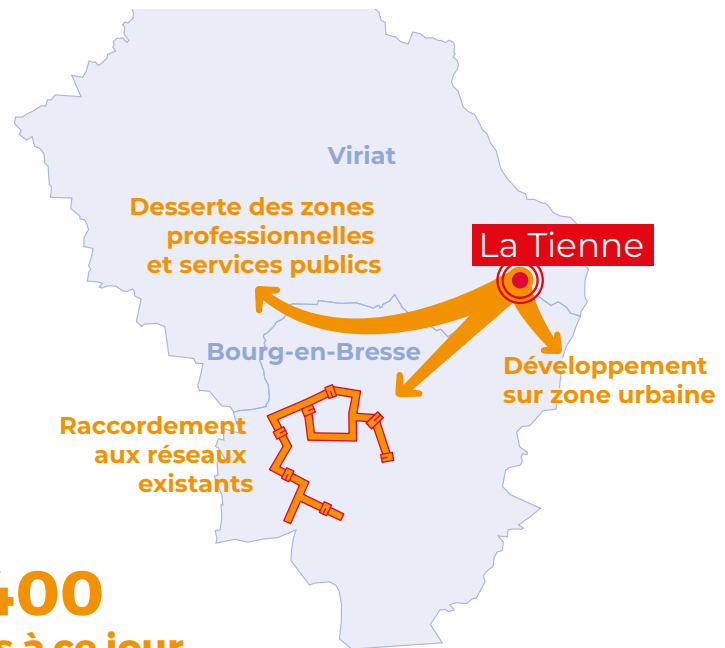
L'ÉNERGIE DE LA TIENNE, PRIORITAIREMENT INJECTÉE DANS LES RÉSEAUX DE CHALEUR

DE L'ÉNERGIE PRODUITE ET CONSOMMÉE ICI

À Bourg-en-Bresse, deux réseaux de chaleur alimentent des foyers et des services publics essentiels pour leurs besoins quotidiens en eau chaude sanitaire et chauffage.

Ces réseaux sont approvisionnés en énergie renouvelable grâce à des chaufferies bois. Ils sont reliés depuis peu pour n'en former qu'un !

Ce nouveau grand réseau sera développé par Grand Bourg Agglomération en lien avec la future chaufferie de La Tienne permettant une augmentation du nombre d'abonnés : particuliers et services publics.



Grand Bourg Agglomération va plus loin.

2025,
début de la création
de nouveaux réseaux

+ 47 GWh
d'énergie renouvelable
supplémentaire disponible pour
de nouveaux abonnés par an

+ 10 km
de nouveau
réseau



C'EST BEAUCOUP D'AVANTAGES

L'énergie provenant de la future chaufferie est :

- locale, donc maîtrisée,
- une alternative aux énergies fossiles contribuant à la décarbonation de la société,
- indépendante des cours mondiaux donc présentant une meilleure stabilité tarifaire pour les abonnés.

LE CERCLE VERTUEUX PROFITE À TOUT LE TERRITOIRE

Les déchets
que nous produisons



sont valorisés
localement,
sur le Pôle
de La Tienne



**C'est
beaucoup plus
d'autonomie
et une plus
grande maîtrise
des coûts.**

Cette énergie bénéficie
aussi aux équipements
industriels de La Tienne



Elle profite
directement
aux habitants,
via le réseau
de chaleur

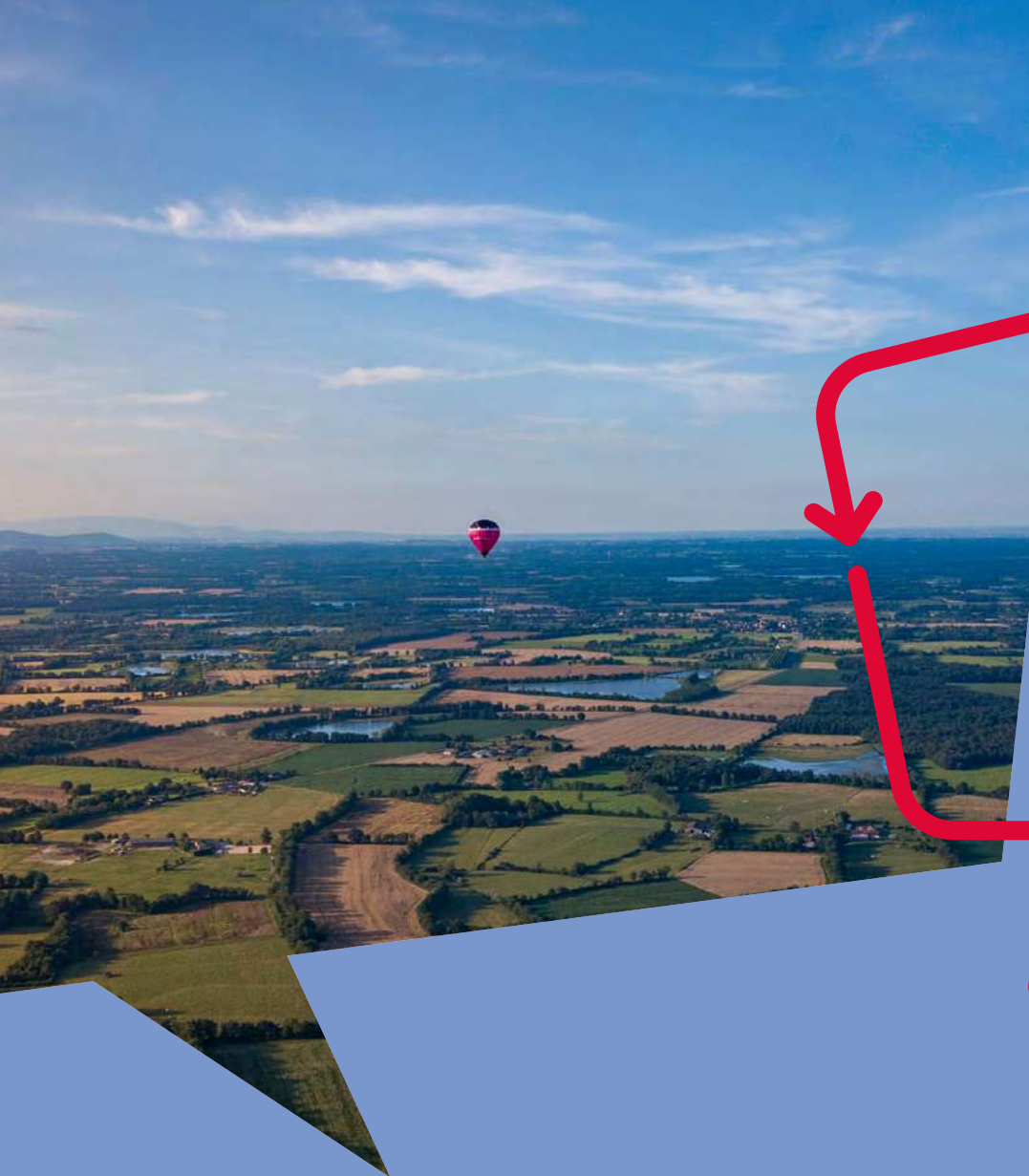


pour générer
de l'énergie
en proximité



QUESTION !

**Savez-vous d'où provient
l'énergie que vous utilisez
pour vous chauffer ?**



3 QUELLES SERONT LES GARANTIES POUR LA POPULATION ET POUR L'ENVIRONNEMENT ?



UNE RÉGLEMENTATION PROTECTRICE

Installation classée pour la protection de l'environnement, la future chaufferie devra se conformer à une réglementation stricte et répondra à des exigences fortes de qualité imposées par Organom. Les contrôles seront fréquents. Ils seront sous surveillance des services de l'État et inscrits dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation.

EN AMONT, LE COMBUSTIBLE EST MAÎTRISÉ

Produit avec les ordures ménagères résiduelles issues de l'usine Ovade, le procédé de préparation du Combustible solide de récupération ou CSR est maîtrisé de bout en bout : de l'arrivée du déchet à sa transformation finale. La qualité de ce CSR répond à des normes exigeantes.

Elle est contrôlée à plusieurs étapes, jusqu'à l'introduction dans le foyer de la chaufferie.

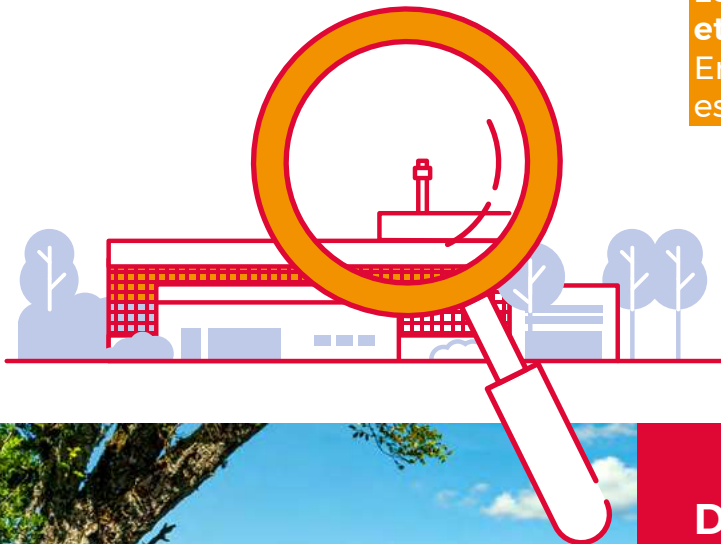
LES REJETS DANS L'ATMOSPHÈRE SONT HAUTEMENT SURVEILLÉS

L'industriel sélectionné pour construire la chaufferie proposera un dispositif se conformant à la réglementation européenne très stricte.

Les normes, qui indiquent les seuils d'émissions à ne pas dépasser, ne cessent de se renforcer et obligent les constructeurs à recourir aux meilleures technologies disponibles. Les systèmes de filtration, de plus en plus performants, permettent de limiter les émissions, très en dessous de ces seuils.

Les rejets sont contrôlés 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

En cas de problème, la chaufferie est rapidement mise à l'arrêt.



DES CONTRÔLES EN CONTINU

Aujourd'hui, près de 120 points sont contrôlés chaque année, sur le pôle de La Tienne : eaux pluviales, eaux souterraines, poussières, bruit, odeurs...

En tant qu'exploitant, Organom est le premier contrôleur de la qualité et de la sécurité des installations. Des analyses sont réalisées par un dispositif de surveillance continu, contrôlées par des laboratoires indépendants et surveillées par les services de l'État.

ET LES RÉSIDUS DE COMBUSTION ?

En brûlant, tout combustible produit des résidus, notamment des mâchefers, qui font l'objet d'un traitement encadré sur un site spécialisé extérieur.

Après plusieurs mois de maturation, ils peuvent être utilisés, notamment en sous-couche routière ou en remblais, comme des gravats.



La construction de la chaufferie sur une zone existante et adossée à Ovade préservera le paysage.

ÉCONOME EN EAU

En tant que ressource à préserver, la gestion de l'eau sera particulièrement réglementée sur le site. Les eaux nécessaires au process seront réinjectées au maximum dans celui-ci. Les autres seront traitées. La chaufferie ne rejettera pas d'eau utilisée en milieu naturel. Les eaux de pluie seront quant à elles collectées et rendues à la nature après analyses.



ET LES ÉMISSIONS ?

Toute combustion produit des dioxines et des furanes qui à forte dose peuvent être dangereuses pour la santé.

Leur émission est très contrôlée.

Les procédés utilisés dans les chaufferies industrielles prévoient d'introduire le combustible dans le foyer chauffé à très haute température (plus de 800°C) pour limiter les émissions à des seuils garantissant leur innocuité.

LA FAUNE ET LA FLORE PRISES EN CONSIDÉRATION

Toute construction d'une Installation classée pour la protection de l'environnement entraîne la réalisation d'une étude faune flore.

Elle se déroule obligatoirement sur les quatre saisons afin de prendre en compte toutes les espèces et, par conséquent, l'impact de la future installation sur leur cycle de vie : habitat, alimentation, reproduction...

Organom travaille avec l'Office National des Forêts, l'association France Nature Environnement ou encore le cabinet Biotope, pour **le suivi régulier des espèces locales** présentes sur le site, comme la grenouille agile repérée dans l'un des bassins d'eaux pluviales !

La future chaufferie et le réseau de chaleur, en phases de chantier puis d'exploitation, répondront à cette exigence de protection de la faune et la flore.

Rappel

Depuis 2010, Organom a mis en place un observatoire des odeurs qui regroupe les riverains du Pôle de La Tienne.

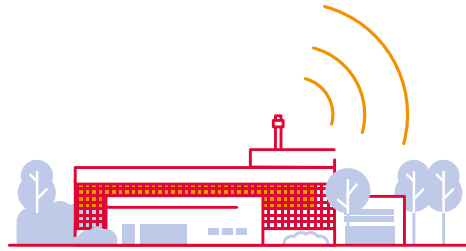
Plus d'informations : organom.fr



Tous ces éléments feront l'objet d'études approfondies d'impact et de danger (notamment pour la population) au moment de la procédure réglementaire d'autorisation et des mesures complémentaires seront définies pour éviter ou limiter certains impacts.

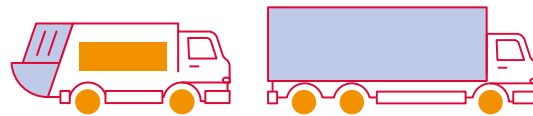
ET LES ODEURS ?

La chaufferie ne générera pas d'odeurs supplémentaires compte tenu de la nature et de la qualité du combustible.



ET LE BRUIT ?

Les émissions sonores **seront prises en considération dès la conception** de la chaufferie. Les matériaux de construction utilisés, tout comme l'ergonomie du bâtiment, viseront à réduire les impacts du fonctionnement dans l'environnement en dessous des seuils afin d'éviter les nuisances pour le voisinage.



ET LE TRAFIC ?

Les déchets entrent déjà sur le site pour y être traités. Le trafic supplémentaire généré par la chaufferie **sera maîtrisé et peu significatif** puisque tout sera réalisé sur place. Les camions emprunteront majoritairement l'autoroute à proximité immédiate.

QUESTION !

Quel est le sujet sur lequel vous souhaitez obtenir des garanties ?



4

**QUEL EST
LE CALENDRIER
DE RÉALISATION
DU PROJET ?**

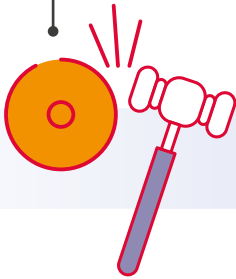


OBJECTIF 2027

Dans le calendrier de réalisation de la future chaufferie, deux temps sont réservés à l'information et à la discussion avec les citoyens. En 2023, lors de la concertation préalable, en amont des études techniques. En 2025, lors de l'enquête publique réglementaire.

2022

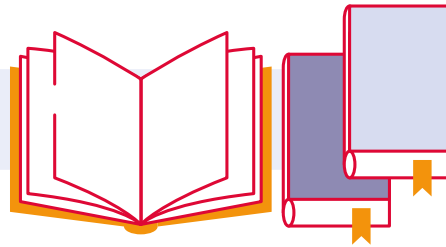
Lancement du projet de chaufferie.



2023

Lancement de la sélection de l'entreprise qui réalisera la chaufferie et celle qui créera le réseau de chaleur.

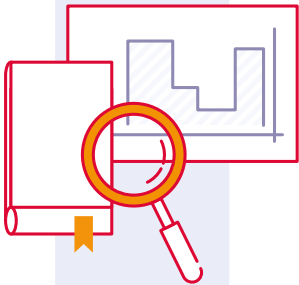
Réalisation de la concertation préalable en amont du projet.



2024

Choix des entreprises de construction.

Études de réalisation.



2025

Procédures administratives dont enquête publique.



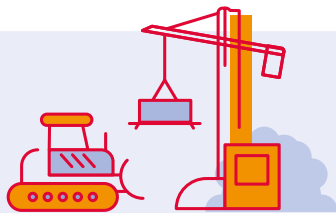
Un an après la concertation préalable, les citoyens seront de nouveau sollicités dans le cadre d'une **enquête publique réglementaire**.

Placée sous la responsabilité d'une commission d'enquête désignée par le Tribunal administratif, à la demande de la Préfète de l'Ain, elle vise à présenter les impacts et les garanties à la lumière des études de réalisation.

Le rapport de la commission d'enquête intègre les avis de la population.

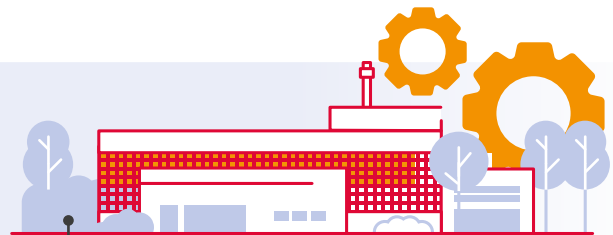
2025

Lancement des travaux.



2027

Mise en service de la chaufferie reliée au nouveau réseau de chaleur.





5

COMMENT POURREZ-VOUS PARTICIPER À LA CONCERTATION PRÉALABLE ?



PARTICIPEZ !

C'est le Code de l'environnement qui fixe le cadre de la concertation préalable. Ce temps d'information et d'échange situé en amont d'un projet permet à tout citoyen de comprendre et de débattre sur ce projet, dès lors qu'il a un impact sur l'environnement. Le citoyen devient ainsi partie prenante de la décision publique.

Du 2 octobre au 2 décembre 2023,
la concertation prévue sur un temps long a pour objectif de faciliter la participation du plus grand nombre.

QUI ?

La concertation préalable est ouverte à tous : habitants, industriels, commerçants, scolaires, associations...



QUELLES QUESTIONS ?

Quels sont les enjeux collectifs ? Ce projet est-il indispensable ? Qui le porte ? Quels sont les objectifs visés ? Pourquoi à La Tienne ? En quoi bénéficiera-t-il au territoire, à ses habitants, à la dynamique, à l'attractivité ? D'autres scénarios sont-ils possibles ? Comment être sûr des garanties proposées ? Que deviennent les remarques énoncées lors des rencontres ?

...Et bien d'autres questions encore que vous poserez pour approfondir votre connaissance du sujet ou pour enrichir la discussion.

QUEL ÉTAT D'ESPRIT ?

Si la concertation préalable répond à un cadre réglementaire, ses modalités sont adaptées à chaque territoire et à chaque projet.

Les élus d'Organom et de Grand Bourg Agglomération ont choisi de privilégier des rencontres à dimension humaine, en petits groupes, où il est plus simple de prendre la parole.

SUR QUEL PÉRIMÈTRE ?

Sont invités à s'exprimer, les habitants :

- des communes en proximité de la chaufferie : Bourg-en-Bresse, Jasseron, Saint-Étienne-du-Bois, Viriat,
- des communes adhérentes au syndicat de traitement des déchets Organom (voir carte page 5).

QUESTION !

Quelle est la première question que vous souhaitez partager ?



DES VISITES GRATUITES DU PÔLE DE LA TIENNE

Les dates

- **Samedi**
7 octobre 2023
8h45 et 10h45
- **Mardi**
24 octobre 2023
13h45 et 15h45
- **Mercredi**
22 novembre 2023
13h45 et 15h45

Pour qui ?

Pour tous

Le circuit

Après une explication en salle sur les objectifs de la future chaufferie, visite des équipements du Pôle, en particulier de l'usine Ovade et d'une installation de stockage où sont enfouis les déchets. Et présentation des modalités d'expression dans le cadre de la concertation. **Durée : 2 heures**

Vous inscrire obligatoirement

À partir du formulaire disponible : sur organom.fr et grandbourg.fr
Dès enregistrement de votre inscription, vous recevrez les consignes d'accès au Pôle de La Tienne.

DES RENCONTRES PERSONNALISÉES

Pour qui ?

Pour des groupes constitués, des collectivités, des organisations, des institutions qui en font la demande.

Où ?

À La Tienne. Ou dans les locaux de l'organisation qui en fait la demande.

Nous solliciter

À partir du mail de contact : concertation@organom.fr

3 ATELIERS THÉMATIQUES



Atelier 1

Lundi 16 octobre 2023
à 19 heures
— La Tienne —

Par quels procédés la chaufferie apportera-t-elle des garanties pour la qualité de l'air, de l'eau et du sol ?



Atelier 2

Mardi 7 novembre 2023
à 19 heures
— La Tienne —

Comment la chaufferie s'intégrera-t-elle dans l'environnement naturel et comment respectera-t-elle la faune et la flore ?



Atelier 3

Jeudi 23 novembre 2023
à 19 heures
— La Tienne —

Comment les habitants seront-ils informés au quotidien du fonctionnement de la chaufferie et quel sera le contrat de confiance ?

Quel déroulé ?

Chaque atelier, d'une durée de 2 heures, sera divisé en 2 séquences, comprenant un temps d'information pour approfondir le sujet et un temps de discussion permettant de consigner les remarques et les suggestions. Lors de ces 3 ateliers, seront également évoqués les modalités de connexion et de développement des réseaux de chaleur.

Vous inscrire obligatoirement

- À partir du formulaire disponible sur : organom.fr et grandbourg.fr
- Il est possible de participer à 1 ou 2 ou 3 ateliers.
Une inscription par atelier.



COMMENT VOUS EXPRIMER ?

- Lors des **rencontres**, vous pouvez intervenir, discuter et proposer. Vos expressions sont toutes enregistrées et consignées. Vous avez aussi la possibilité de noter votre propos sur un registre, à l'issue de l'animation.
- Grâce à un **formulaire** disponible sur organom.fr et sur grandbourg.fr.
- Sur des **registres** à la disposition du public dans les locaux : d'[Organom](#), au siège de [Grand Bourg Agglomération](#) et dans les mairies de [Bourg-en-Bresse](#), [Jasseron](#), [Saint-Étienne-du-Bois](#), [Viriât](#).
- Par la **Poste**, sur courrier libre à :



Organom
« **Concertation préalable** »
216 chemin de la Serpoyère
01 440 Viriat

QUELLE RESTITUTION ?

Toutes les expressions formulées lors de la concertation préalable, quel que soit le canal d'expression utilisé, seront prises en considération.

Elles seront étudiées et feront l'objet d'un bilan comprenant :

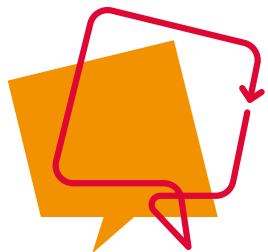
- les expressions dans leur **intégralité**,
- une **analyse** par typologies de questions ou de remarques, par thèmes...
- une **synthèse** dégagant les principaux axes d'intervention des citoyens.
- les premières **réponses**.

[La réunion publique de restitution aura lieu début 2024. Vous en serez tenus informés.](#)



ET APRÈS ?

Toutes les remarques, suggestions, demandes seront prises en compte en vue de la conception et la réalisation du projet.



Organom • Grand Bourg Agglomération

CONCERTATION PRÉALABLE

Création d'une chaufferie à La Tienne
et d'un réseau de chaleur



Yves Cristin,
président d'Organom

“ **Transformer les ordures ménagères non recyclées en énergie, c'est possible.**

La future chaufferie, réalisée à La Tienne, aura cet objectif. Le combustible sera créé à partir de nos déchets non recyclés. Ce procédé de valorisation aidera à limiter le recours à l'enfouissement de ces déchets dans le sol, tout en participant à l'autonomie énergétique de notre territoire.



Jean-François Debat,
président de Grand Bourg Agglomération

“ **Grand Bourg Agglomération souhaite développer fortement son réseau de chaleur.**

Des logements et des services publics, nouvellement raccordés, seront alimentés en chaleur décarbonée grâce à la future chaufferie de La Tienne. Ce projet de transition écologique est la garantie d'un chauffage à un coût stable.



Contact
concertation@organom.fr

organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

GRAND BOURG
AGGLOMÉRATION